

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	22.05.2013			DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s): Commission "Police du commerce, établissements publics et tourisme"	Lié à: ad 13.002
Titre: Projet de loi sur la police du commerce (LPCom)	
Contenu:	
<p>Amendement de la commission</p> <p>Article 16, <i>al. 3 (nouveau)</i> (ancien article 15)</p> <p><i>³Le service rend sa décision au plus tard un mois après réception d'une demande complète d'autorisation de manifestation publique.</i></p>	
Motivation (facultatif):	

